

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

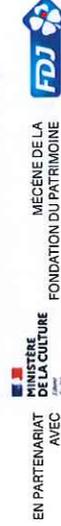
Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



EN PARTENARIAT AVEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MECÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Limousin dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
33, avenue Georges Dumas
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Hôtel du Département Marbot
9 rue René et Émile Fage
19000 Tulle
05 55 93 70 00
limousin@fondation-patrimoine.org
www.correze.fr



► Je donne !

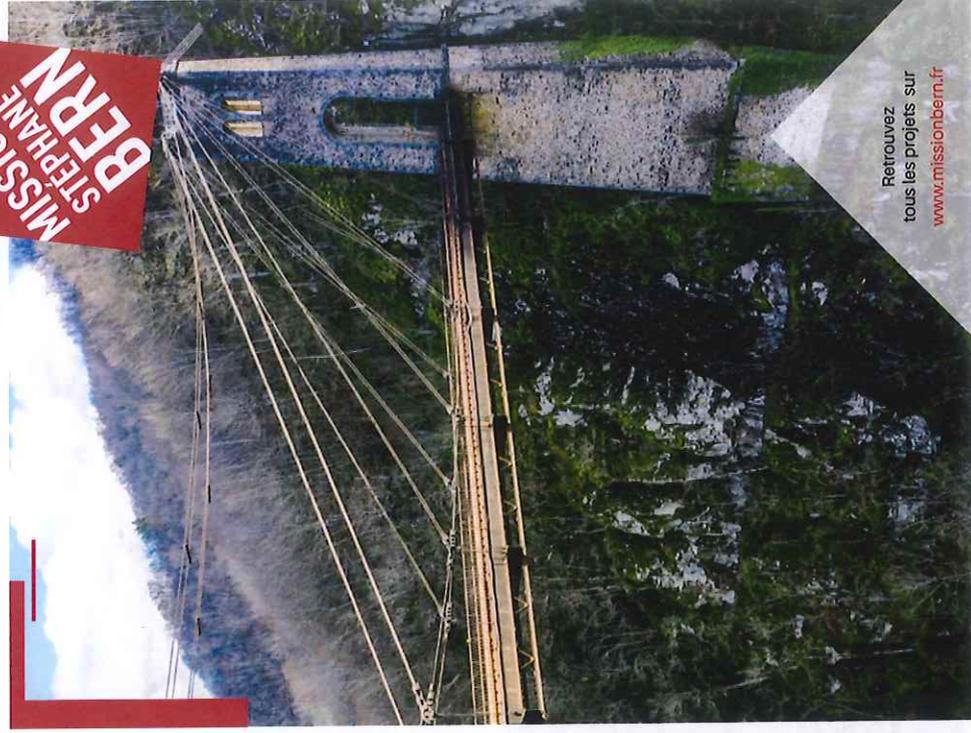
POUR LA RESTAURATION DU

VIADUC

DES ROCHERS NOIRS

CORRÈZE

MISSION
STÉPHANE
BERN



Creation graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Fondation du patrimoine - Document géré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

NOS PARTENAIRES



LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Enjambant les gorges de la Luzège à 92 mètres de hauteur, ce viaduc a été construit par la Société des tramways de la Corrèze de 1911 à 1913, à partir d'un système inventé par l'ingénieur Albert Giscard. Inauguré par le Président Raymond Poincaré lors d'un voyage officiel en Corrèze, il fut emprunté jusqu'en 1959 par le "Transcorrézien", pittoresque tacot qui sillonnait la campagne de Tulle à Ussel. Sur la quarantaine d'ouvrages du même type construits dans le monde, il en reste seulement cinq aujourd'hui, dont ce viaduc.

LE PROJET DE RESTAURATION

Le pont est quasiment intact depuis sa création. La suspension est celle d'origine à l'exception des câbles qui ont été changés. Aujourd'hui plusieurs points structurels sont sensibles, rendant actuellement son accès dangereux. Pour des raisons de sécurité le passage sur son tablier a été interdit au public en 2005, après avoir été interdit à la circulation routière en 1982. Une première phase de travaux de sauvegarde et de sécurisation de l'ouvrage permettra à nouveau une circulation piétonne sur ce viaduc.

MISSION
STEPHANE
BERN

AIDEZ-NOUS A PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE

Situé dans un territoire classé réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO, ce viaduc incarne un enjeu identitaire fort pour le territoire et fera partie d'un parcours touristique global. Un sentier d'interprétation est en préparation, intégrant le rocher de la Buse, le festival de Roche Taillade et le chemin de Firmin. L'histoire du "tacot" revivra via la gare musée du site des Tournadoux.

Enfin la technicité de construction de cet ouvrage sera valorisée grâce à des activités pédagogiques, proposées en partenariat avec l'École d'Application aux métiers des Travaux Publics d'Égletons.

Malgré les aides publiques accordées, la part restant à la charge du Département est très élevée. C'est pourquoi il fait appel au savoir-faire de la Fondation du Patrimoine, pour lancer un appel aux dons.

Montant global des travaux	6 millions d'euros
Montant de la 1 ^{ère} tranche	2,5 millions d'euros
Objectif de collecte	150 000 euros
Début des travaux	Septembre 2021

Credit photos : Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► Qui je fais un don pour aider la restauration du

VIADUC DES ROCHERS NOIRS

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67545

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

VADUC DES ROCHERS NOIRS

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► de bénéficier d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur la fortune	12,5 €	50 €	125 €
Cout réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €

(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)

Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5%, du chiffre d'affaires HT*

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre